



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 066-18

**Objet :** *RD - Création d'un groupement de commandes entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry pour des prestations de communication*

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Alois Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 10

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Alain Thieffenat

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## **Bureau du 03 mai 2018**

délibération n° 066-18

objet **RD - Création d'un groupement de commandes entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry pour des prestations de communication**

---

Xavier Dullin, président, rappelle que conformément au schéma de mutualisation entre l'agglomération et ses communes membres, la création d'une direction de la communication mutualisée entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle vise notamment à constituer une culture partagée, créer une synergie d'ensemble, harmoniser les pratiques et optimiser le travail réalisé par les équipes.

Dans la perspective de mener une communication cohérente sur les projets structurants du territoire, la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry souhaitent recourir à un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre de prestations de communication, dans les conditions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges est désignée comme coordonnateur chargé de l'organisation de la consultation et notamment de l'assistance des membres dans la définition des besoins, de l'établissement du dossier de consultation des entreprises mais également de l'organisation des opérations de sélection des candidats.

Les bons de commande seront ensuite émis séparément par les membres du groupement en fonction de leurs besoins. En cas de commande commune, le paiement sera directement assuré par chaque maître d'ouvrage dans la proportion de 50 % chacun. Les communes de l'agglomération non membres du groupement de commandes, ainsi que les partenaires mobilisés sur les projets concernés, pourront bénéficier, pour leurs achats propres, des prix obtenus auprès des fournisseurs retenus.

Le coordonnateur réalisera la procédure de consultation sous la forme d'une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre sera composé de deux lots :

- lot 1 : conception et mise en œuvre d'un dispositif de communication visant à valoriser les projets urbains et accroître la visibilité des transformations du territoire entreprises par Chambéry métropole - Cœur des Bauges, la Ville de Chambéry et leurs partenaires,
- lot 2 : conception, aménagement, montage et démontage du stand mutualisé de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry à la Foire de Savoie.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de groupement de commandes,

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment ses articles 28, 36 et 42,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la création du groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry en vue de passer un accord-cadre de prestations de communication,

**Article 2 :** **autorise** le président à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 066-18

Objet de l'acte : RD - Création d'un groupement de commandes entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry pour des prestations de communication

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : Convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20874H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20874H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018